

25 me Dufanbourg Du Roule  
7 septembre 1844.

Monsieur

L'auteur de l'ouvrage qui est déjà entre vos mains et qui vous a été remis par mon intermédiaire, demande que nous arrêtions les bases du calcul des frais de composition et d'impression de son ouvrage.

Ces bases étant généralement connues, il ne s'agit que de les énoncer ici pour qu'elles restent obligatoires pour nous.

Disons donc:

1000 des ces lettres de composition - 55<sup>cent</sup>  
mise en page d'une feuille - fr. 2.  
500 ex. et d'impression d'une feuille " 6  
et 50% de grosse somme qui résultera de ces sommes partielles.

En outre:

Une heure correction typographique - 75<sup>cent</sup>  
satinage } d'une rame - 75<sup>cent</sup>  
ou }  
glacage } - fr. 1.

Unun à 12 fr. sera le papier que nous voulons adopter pour cet ouvrage.

Les caractères (9) et le format (petit in 8<sup>vo</sup>) sont déjà choisis. Nous tenons à ce qu'on nous livre au moins une feuille par semaine.

Je m'engage de la part de l'auteur, de vous compter, aussitôt après l'impression de l'ouvrage, la somme de deux cents francs, et de m'acquitter du restant par ce paiement périodique de mois en mois, montant chaque fois à vingt francs.

Veuillez bien, accuser réception de cette lettre, et agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Mr Renou  
9-11 Boulevard

Devoit  
Leonard Niedzwiecki



